



Aidez moi svp besoin d'aide pour vols

Par **SSEV**, le **25/06/2009** à **16:59**

Bonjour,
Voilà, j'avais une entreprise que je gerais seule.
Mon conjoint lui avait un travail a coté.
En l'espaces de 3 ans, il a prie des chezques de la societe et a fait des achats personnel avec! Sachant qu'il avait procuration sur le compte, est ce que je peux prendre un recours pour porter plainte?
Depuis l'entreprise a coulé car trop de dettes!
Les derniers chezques volés date d'il y a un an.
Nous sommes séparés depuis un an et demi!
Puis-je avoir des recours, ou cela est trop tard pour la durée, mais aussi car il avait procuration!?
Il n'y a pas de vol entre époux, mais entre conjoints non pacsés???
Je précise que nous avons eu un enfant ensemble!
Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement!

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **18:30**

bonsoir, il y a une chose que je ne comprend pas comment avez vous pu laisser votre concubin en l'espace de 3 ans vous spolier, abuser de votre confiance, vous auriez du dès la première utilisation frauduleuse déposer plainte, faire opposition au niveau de votre banque.
Au point où vous en êtes, il vous faut absolument [fluo]consulter un avocat[/fluo], demander l'aide juridictionnelle pour une action pénale, je vous joint l'adresse du Tribunal de grande instance d'Evry, appelez les, c'est également l'adresse du [fluo]Barreau de l'Essonne[/fluo] pour les avocats, courage à vous, bonne soiréernn[fluo]TGI du 91[/fluo]9, rue des Mazièresrn91012 EVRY CEDEX rnDu Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h30rnTéléphone : 01 60 76 78 00

Par **SSEV**, le **26/06/2009** à **09:31**

J'ai laissé passer tout ce temps car je ne m'en suis pas rendu compte, puisque que c'est lui qui "gérait" les relevés de comptes ainsi que les rapprochement factures!
C'est ma comptable qui m'avait averti que je passais beaucoup trop d'achat en "personnel".....
Que risque cette personne? C'est quand même le papa de mon fils....